Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240502-D2024-078-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/05/2024

DÉCISION
CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ N°2023/62 RELATIF AUX FORAGES D'ESSAI POUR LE FONCTIONNEMENT D'INSTALLATIONS GEOTHERMIQUES

1.1 MARCHES PUBLICS

GS/DI/CM/DJ/CN/CP/EG
N°D2024-078

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R.2194-8,*
Vu *le 7b° de la délibération du Conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 €HT,*
Vu *la décision n°D2023-158 du Président en date du 18 septembre 2023 portant attribution du marché n°2023/62 relatif à la réalisation de forages d'essai pour le fonctionnement d'installations géothermiques, à la SOCIETE NOUVELLE COTRASOL conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires, pour une durée de deux mois et pour un montant estimatif de 149 955 € HT,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *la décision du Président n°D2024-003 du 22 février 2024 autorisant la conclusion de l'acte modificatif n°1 prolongeant la durée d'exécution des travaux jusqu'au 29 février 2024,*
Vu *le projet d'acte modificatif n°2,*

Considérant qu'afin de mener à bien la mission, il est nécessaire d'ajouter une prestation au bordereau des prix unitaires pour la réalisation d'une deuxième acidification permettant d'augmenter la productivité du sondage et son débit maximal exploitable,
Considérant par ailleurs que le montant final des travaux est de 91 540,00 € HT soit une moins-value de 58 415,00 € HT, correspondant à une diminution de – 38,95 %, par rapport au montant estimatif initial du marché,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°2 au marché n°2023/62 relatif à la réalisation de forages d'essai pour le fonctionnement d'installations géothermiques, avec la SOCIETE NOUVELLE COTRASOL, ayant pour objet d'une part d'ajouter une prestation au bordereau des prix unitaires pour la réalisation d'une deuxième acidification permettant d'augmenter la productivité du sondage et son débit maximal exploitable et d'autre part d'arrêter le montant du marché à 91 540,00 € HT.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la SOCIETE NOUVELLE COTRASOL, titulaire du marché.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 02/05/2024

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 02/05/2024